

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



**Ministère de l'Économie, des Finances et
de la Coopération au Développement**

CABINET DU MINISTRE

**CELLULE D'APPUI À L'ORDONNATEUR
NATIONAL DU FED (CELON)**

**TROISIÈME RAPPORT D'ACTIVITES DE LA
CELON – 9^{ème} FED COUVRANT LA PERIODE
D'OCTOBRE A DÉCEMBRE 2007.**

FICHE SIGNALÉTIQUE

- Pays bénéficiaire :
Burundi

- Intitulé du Projet :
Appui à l'Ordonnateur National du F.E.D

- N° du projet : 9 ACP BU 012

- Montant du Devis-Programme n°1 de croisière : CELON
– 9^{ème} FED couvrant la période de juin 2007 à mai 2008
(12 mois) : **675.045.572 BIF**

- Période couverte par le présent rapport :
3 mois du DP 1 (Octobre – Décembre 2007)

**CELLULE D'APPUI A
L'ORDONNATEUR
NATIONAL DU FED**

Rapport d'activités
Octobre – Décembre 2007

1

SOMMAIRE

SOMMAIRE	
1	Résumé
2	Activités de la période : octobre – décembre 2007
3	Plan d'actions pour la période de janvier à mars 2008

I. RESUME

Le principal événement de grande importance est la signature à Lisbonne par Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNKIZA, Président de la République du Burundi et Monsieur Louis MICHEL, Commissaire Européen Chargé du Développement et de l'Action Humanitaire du Document de Stratégie Pays et du Programme Indicatif National – 10^{ème} FED pour la période 2008 – 2013. Par cet instrument de coopération, la Commission Européenne a mis à la disposition du Burundi, une enveloppe financière de 212,1 millions d'Euros dont 188 millions d'Euros d'appui au Développement (Enveloppe A) et 24,1 millions d'Euros d'aide d'urgence (Enveloppe B).

Pour l'enveloppe A, les secteurs de concentration sont l'appui budgétaire général avec une enveloppe de 90 millions d'Euros, la réhabilitation et le développement rural avec une enveloppe pour 52 millions d'Euros, l'appui au secteur de la santé avec une enveloppe de 25 millions d'Euros.

Les secteurs hors concentration couvrent l'appui à la Bonne Gouvernance (10 millions d'euros), l'appui à l'Ordonnateur National du FED (3,5 millions d'Euros), la Facilité de Coopération Technique (2,5 millions d'Euros), l'appui aux Acteurs Non Etatiques (4 millions d'euros), le soutien à l'APE (1 million d'Euros).

Il a lieu de signaler également la participation du Directeur de la CELON à la 86^{ème} session du Conseil des Ministres ACP tenue à Bruxelles du 10 au 14 décembre 2007.

Suite au changement du Directeur de Cabinet au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement, Monsieur Joseph NDAYIKEZA, nouveau chef de Cabinet a été désigné Ordonnateur National du FED Suppléant.

Au niveau d'avancement des programmes et projets :

- La CELON a poursuivi sa mission de suivi et de coordination des programmes et projets FED en particulier dans l'approbation des dossiers d'appel d'offres, dans le suivi des ateliers sur terrain et dans la conduite des réunions de coordination.
- Pour la construction de la RN 12 et la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura, les ordres des services pour commencer les travaux ont été signés
 - pour la construction et le bitumage i) de la RN 12 : Gitega – Karusi – Muyinga, ii) de la Voirie Urbaine de Bujumbura ;
 - pour la surveillance et le contrôle des travaux de la RN 12, ii) de la Voirie Urbaine de Bujumbura.

Les entreprises ont entamé les procédures d'installation et de commande de matériels, matériaux et fournitures.

- Pour le programme Post Conflit de Développement Rural, les principales activités ont concerné la confection des dossiers d'appel d'offres pour les équipements, la prise de contact avec les partenaires ainsi que la réalisation des ateliers provinciaux de programmation des activités.
- Le Programme GUTWARA NEZA est entré dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre du DP1 croisière. Plusieurs dossiers d'appel d'offres dont le DAO réhabilitation des tribunaux de résidence et les termes de référence pour la réfection des prisons ont été préparés, plusieurs appels à proposition ont été lancés et des études diverses dans le secteur de la justice et de la décentralisation ont été lancées.
- Pour le projet ARCANE, l'identification des partenaires et la recherche des immeubles adéquats devant servir de maisons des acteurs non étatiques ont été les principales préoccupations du projet.
- Dans le cadre de la réhabilitation de première urgence du STABEX, l'OTB a déjà installé 4 séchoirs qui sont fonctionnels et les offres pour la fourniture d'un groupe électrogène ont été ouvertes. Plusieurs dossiers d'appel d'offres ont été préparés dans les filières café, palmier à huile et horticole.
- En matière d'appui budgétaire un montant de 14,5 millions représentant la première tranche de l'appui budgétaire à la stabilisation macro – économique 2007 – 2008 a été versé sur le compte du Trésor.

2. ACTIONS RÉALISÉES

2.1. ACTIVITÉS DE LA RÉGIE CELON :

2.1.1. Acquisition de matériel de bureau à la CELON

Le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition d'un copieur – imprimante – scanner et d'un vidéo projecteur avait été infructueux au cours du trimestre précédent. Après l'accord de la Délégation sur la dérogation à la règle d'origine, le dossier d'appel d'offres a été relancé. La date limite des offres est fixée au 04 février 2008.

2.1.2. Gestion du Devis – Programme n°1 de croisière (DP1).

Monsieur Jean Baptiste HAKIZIMANA, Directeur Adjoint de la CELON a été désigné Régisseur Suppléant du DP 1 de Croisière de la CELON.

Un réaménagement budgétaire du DP1 de croisière de la CELON a été opéré en vue de corriger les salaires de certains membres du personnel, la rubrique liée aux frais médicaux et de prévoir les frais funéraires.

Les contrats du Directeur et du Directeur Adjoint de la CELON, de l'assistante administrative, des chargés de programmes infrastructures et Bonne gouvernance, des agents de nettoyage, de deux comptables et du chauffeur récemment recruté ont été ajustés en conformité avec les dispositions administratives particulières régissant la CELON et les Projets FED.

Les différents fournisseurs sont payés en se basant sur les engagements (bons de commande) et sur les preuves de livraison (bordereaux d'expédition).

Les frais du personnel sont payés mensuellement sur base des contrats de travail en cours de validité et avec déduction de l'impôt Professionnel sur les rémunérations (10% du salaire net) et de la contribution à la Sécurité Sociale. L'impôt est versé par mois par l'employeur et la contribution à la Sécurité Sociale est versée par l'employeur à la fin de chaque trimestre.

2.1.3. Litiges sur les projets clôturés : PREBU, PATSBU

Une commission a été mise en place par l'Ordonnateur National du FED pour analyser les litiges en suspens depuis la clôture de certains projets FED. Les principales conclusions de la Commission sont les suivantes :

2.1.3.1. PREBU

Les dossiers analysés portent sur le reportage effectué par le journal Afrique Média, les effets de la dévaluation et le retard de paiement à ITABEL sur l'Adduction d'eau de Muhuzu, la fourniture des bancs pupitres dans la Commune Buyengero, Province Bururi, les réclamations de l'ex-Directeur du PREBU.

Pour ces dossiers, la Commission a proposé à l'Ordonnateur National de payer sur le budget National les intérêts moratoires à ITABEL pour 16.018.124 BIF et la fourniture du mobilier scolaire à NDEMEYE Joseph pour 5.242.300 BIF.

Les autres dossiers ont été jugés inéligibles.

2.1.1.1. PATSBU

Le dossier en suspens portait sur la réparation de l'ambulance de Cankuzo, ayant fait l'objet d'un bon de commande en bonne et due forme du Régisseur du Programme. La Commission a proposé à l'Ordonnateur National de payer sur le budget National le montant de 13.304.808 BIF

2.1.4. Formation du personnel

La formation avancée sur les logiciels WORD & EXCEL a commencé au mois de décembre 2007 pour 35 heures.

Une seconde mission de la société TOMATE a procédé à la formation sur les logiciels TECHPRO, CONSOGIFT et TOMON. Durant cette mission, la réception provisoire a été prononcée pour : les logiciels TOMON, TOMFED, TOMMARCHE, TECHPRO, CONSOGIFT, une licence version multi – projets, 5 licences sites version mono – projets et 35 licences postes version mono – projets.

2.1.5. Site Web CELON

Un consultant a été engagé pour la mise en place du site Web CELON. Une réception provisoire du système a eu lieu au courant de la période. Une adaptation du site à la situation actuelle de la CELON a été demandée.

2.1.6. Paiement des factures sur engagements spécifiques

La CELON a poursuivi le paiement des factures dans le cadre des projets d'assistance technique et des engagements spécifiques des projets communautaires. Elle a également assuré le contrôle régulier des pièces justificatives des dépenses des programmes et projets communautaires.

2.1.7. Audit des DP CELON financés par le STABEX.

Entre août 2004 et janvier 2007, les frais de fonctionnement de la CELON ont été financés par les intérêts de placement du Projet d'Appui à la Production Vivrière du STABEX.

Au cours du dernier trimestre 2007, le bureau d'audit MAZARS & GUERAD a procédé à l'audit des fonds STABEX et partant des DP CELON financés par le STABEX.

La CELON a eu à produire à l'intention des auditeurs des commentaires et justifications sur les dépenses jugées inéligibles sur les DP 1 à 5 CELON – STABEX.

2.1.8. Activités diverses

Le rapport d'activités de la CELON pour la période de juin à septembre 2007 a été confectionné et soumis à l'autorité.

La CELON a participé aux réunions hebdomadaires avec la Délégation de la Commission Européenne et les réunions de coordination et de suivi des activités des autres programmes communautaires. Ces réunions permettent de lever les goulots d'étranglement qui entravent la bonne exécution des actions.

La CELON et la Délégation ont préparé le Protocole d'accord sur l'utilisation de la dérogation à la règle d'origine pour les marchés financés par le FED et le Budget et le protocole d'accord sur l'application de la garantie de bonne exécution dans les contrats de fournitures inférieurs à 5.000 Euros financés par le FED.

Constatant le retard dans le traitement des dossiers, les programmes et projets se sont mis ensemble pour définir le temps maximum de traitement des dossiers. Il s'agit du traitement des dossiers d'appel d'offres, des appels à proposition, des termes de référence, envoyés par les projets communautaires, du traitement des factures des engagements spécifiques, du suivi des contrats individuels, de la périodicité des rapports d'activités, de présentation des mémoires et des demandes d'avances.

2.1.9. Evaluation du Plan d'actions de la période de d'octobre à décembre 2007

Les activités prévues dans le plan d'actions d'octobre à décembre 2007 ont été réalisées. Cependant, certaines actions commencées au cours de ce trimestre vont se poursuivre au cours du premier trimestre 2008. C'est le cas des appels d'offres, des appels à proposition et des recrutements du personnel.

2.2. ACTIVITÉS DES AUTRES PROGRAMMES PILOTÉS PAR LA CELON :

2.2.1. Facilité de Coopération Technique

Après la signature du devis programme de formation sur la Facilité de Coopération Technique en août 2007, la CELON a procédé à l'identification du groupe cible sur les modules de formation ci – après :

- Formation en informatique
- Formation avancée sur les procédures contractuelles
- Formation avancée sur les procédures financières
- Formation avancée sur la gestion du cycle de projets

- Formation avancée sur les procédures de passation de marché
- Formation avancée sur le monitoring des projets
- Formation avancée sur la programmation
- L'échange d'expérience avec les services de l'On des autres pays
- Formation avancée sur le contrôle et l'audit
- Formation sur la comptabilité avancée
- Séminaires de formation sur le commerce et le développement
- Formation sur le TOMFED pour le projet Santé Plus et le personnel des autres projets nécessitant un renforcement
- Formation sur la gestion des pépinières

Il est à noter que la formation sur la gestion des pépinières à l'intention des agronomes de l'Office de l'Huile de Palme (OHP) de Rumonge a été réalisée au Bénin auprès de CIRAD. Pour les autres formations, un calendrier a été arrêté.

2.2.2. Construction de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura

2.2.2.1. Marché de travaux : RN 12 et Voirie Urbaine de Bujumbura

A titre de rappel, le contrat pour la construction et le bitumage de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et de la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé entre les différents partenaires le 30 août 2007.

Après la disponibilité du chef de mission du bureau de contrôle et de surveillance de la RN 12 « BCEOM », l'ordre de service de commencer les travaux de construction et de bitumage de la RN 12 a été signé en date du 05 novembre 2007.

Dans la suite SOGEA – SATOM a rempli les formalités pour l'obtention de l'avance de démarrage et de l'avance sur les fournitures. Ces avances ont été versées au cours des mois d'octobre et novembre 2007.

La dérogation demandée à la règle de nationalité et d'origine pour l'achat des engins de chantier de marque CATERPILLAR a été obtenue. De même les exonérations sur les équipements, matériaux et fournitures demandées et prévues dans le contrat ont été accordées.

La Direction Générale de l'Office des Routes a été invitée à désigner les fonctionnaires dirigeants qui vont suivre l'exécution des travaux en même temps que les bureaux de surveillance.

Après la disponibilité du chef de mission du bureau de contrôle et de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura de « SGI Consulting », l'ordre de service de commencer les travaux de réhabilitation et de bitumage de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé en date du 03 décembre 2007.

Dans le cadre de la visibilité des actions financées par la Commission Européenne, des panneaux de chantier ont été préparés et soumis à l'appréciation du Maître de l'Ouvrage.

Une requête de financement a été adressée à l'Ordonnateur National par la Régie SETEMU pour mettre à disposition à travers le budget de l'Etat d'un montant d'un milliard de Francs Burundais pour financer les expropriations et le déplacement des réseaux.

Pendant la période d'importation des engins, l'entreprise SOGEA – SATOM s'est occupée à l'installation du chantier à Karusi et à la recherche des zones d'extraction des matériaux en collaboration avec le Maître d'œuvre.

2.2.2.2. Marché de surveillance de la RN 12

Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction et de bitumage la RN 12 a été approuvé par toutes les parties le 27 septembre 2007 (ON – Délégation – BCEOM).

Les bureaux d'études CARLO LOTTI, TRE et DHV qui avaient soumis une offre, ont été informés qu'ils n'ont pas gagné le marché. En plus, un avis d'attribution du marché a été transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour publication sur le site de la Commission.

L'ordre de service de commencer la surveillance et le contrôle des travaux a été signé en date du 1^{er} octobre 2007.

Une avance de démarrage de 304.344,4 Euros, représentant 20% des prix unitaires du marché a été accordé au Bureau BCEOM.

2.2.2.3. Marché de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura

Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé avec la société SGI Consulting en date du 03 octobre 2007 et l'ordre de service pour commencer la mission a été signé en date du 08 octobre 2007.

Cependant, le bureau a informé l'Ordonnateur National de l'empêchement du Chef de mission de se rendre au Burundi. Ce dernier a mis en garde le bureau SGI que la non disponibilité du chef de mission bloque l'émission de l'ordre de service pour commencer les travaux de réhabilitation de la Voirie urbaine de Bujumbura. Après plusieurs échanges de courrier, un nouveau chef de mission a été proposé et accepté par le maître d'ouvrage.

Une dérogation à la règle d'origine pour l'achat de 4 Jeep Pick Up NISSAN HARD BODY et de 2 stations wagon SUZUKI Grand Vitara a été accordée.

Le bureau d'études TR Engineering qui avait soumis une offre, a été informé qu'il n'a pas gagné le marché. En plus, un avis d'attribution du marché a été transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour publication sur le site de la Commission.

2.2.3. Projet de construction de la RN 13/19 : Ruyigi – Cankuzo – Muyinga.

Dans le cadre du Programme Post Conflit de Développement, des missions de vérification de l'état de dégradation de la Route Nationale n°13 et de l'estimation des coûts actualisés du projet ont été réalisées.

Le coût actualisé des travaux est estimé à environ 20,5 millions d'euros. Comme ce montant dépasse les disponibilités budgétaires de la Convention de financement, il est envisagé que les pistes Tora – Kagongo et Kibumbu – Bisoro soient financés par le STABEX et que les fonds dégagés sur ces routes en terre viennent en augmentation du budget de la route.

Des démarches étaient en cours pour financer la séparation du DAO RN 13/19 en deux DAO : DAO RN 13 et DAO RN 19 par les ressources du Fonds Routier National. Le contrat sera conclu entre l'Administration burundaise et la société TR Engineering qui dispose des données sources.

2.2.4. Appui Budgétaire à la Stabilité Macro – Economique 2007 - 2008

La Convention de financement du programme d'appui budgétaire à la stabilité macro – économique 2007 – 2008 a été signée par l'Ordonnateur National le 11 septembre 2007 pour un montant de 30 millions d'Euros. Une première tranche de 14,5 millions d'Euros a été décaissée en décembre 2007 et versé sur le compte du Trésor.

Les conditions exigées étaient les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie nationale de développement et des réformes, la poursuite satisfaisante du programme de réformes macro – économiques agréé par le FMI ainsi que les progrès continus dans l'amélioration de la gestion des finances publiques au travers de la mise en œuvre du programme de réformes prioritaires. Selon la 6^{ème} et dernière revue du FMI effectuée en octobre 2007, la mise en œuvre des mesures et réformes prévus ainsi que les résultats atteints ont été jugés satisfaisants.

2.2.5. Projet de Lien Urgence – Réhabilitation – Développement dans le secteur de la santé au Burundi SANTE – PLUS :

A titre de rappel, la Convention de financement du projet Lien – Urgence - Réhabilitation - Développement « Santé PLUS » dans le secteur de la Santé a été signée par l'Ordonnateur National du FED le 18 septembre 2007.

Au début du mois d'octobre 2007, un avis de marché pour une assistance technique au projet a été publié sur le site de la Commission Européenne et au Journal « Le RENOUVEAU ». Suite à cet avis de marché, quatre bureaux ont été sélectionnés sur la liste restreinte : ETC – COPED – LOUVAIN, GFA, CREDES et AEDES. Ces bureaux présélectionnés ont reçu le dossier d'appel d'offres en novembre 2007. La date limite de dépôt des offres était fixée au 15 janvier 2008.

Le profil du Chargé de programmes Santé à la CELON, du Régisseur et du comptable des Devis programmes du projet a été défini et les termes de référence ont été préparés. Les appels à candidatures ont été lancés avec une date limite de réception des offres le 17 décembre 2007 pour le chargé de programme Santé à la CELON, le 21 janvier 2008 pour le comptable et le 06 février 2008 pour le Régisseur.

2.3. SUIVI DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE :

2.3.1. Programme STABEX

2.3.1.1. Filière des cultures de rente

1. Filière café

- Le dossier d'appel d'offres international pour la fabrication, la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des équipements électromécaniques aux stations de dépulpage - lavage du café dont 105 groupes électrogènes, 105 motos pompes électriques et 105 moto – réducteurs a été préparé, approuvé et lancé en décembre 2007,
- Le dossier d'appel d'offres ouvert local pour la réhabilitation des pistes d'accès à 43 stations de dépulpage-lavage des SOGESTALS KAYANZA, NGOZI, KIRUNDO/MUYINGA, KIRIMIRO et MUMIRWA a été préparé, approuvé et lancé en décembre 2007. Ces pistes totalisent 168,8 km.
- Trois dossiers d'appels d'offres pour les travaux de réhabilitation des tables de séchage pour les différentes stations de dépulpage-lavage ont été préparés :
 - Le DAO ouvert local pour la fourniture et la livraison de madriers (23.702 pièces) et (116.880 pièces) de chevrons était en cours d'analyse à la CELON et la Délégation,
 - Le DAO ouvert international pour la fabrication de 41.574 poteaux de base en béton armé et de 41.574 poteaux ordinaires en béton armé était en cours de correction après les commentaires de la CELON,
 - Le DAO ouvert international pour la fourniture et la livraison de 184.930 m de treillis poulailler, de 47.498 m de treillis café et 636.334 m de fil haute traction était en cours de finalisation.
- Le dossier d'appel d'offres restreint pour la mission de contrôle et de surveillance des travaux de réhabilitation des pistes d'accès aux stations de dépulpage – lavage de la filière café était en cours de correction,

2. Filière thé

a) Réhabilitations de première urgence de la filière thé prévues dans le COM STABEX 199-1991 :

La réception provisoire de 4 séchoirs industriels d'une capacité de 450 kg/heure chacun installés dans les usines thécoles de Rwegura (2), de Tora (1) et d'Ijenda (1) a eu lieu en novembre 2007.

L'ouverture des offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 450 KVA a eu lieu en décembre 2007. D'autres équipements industriels d'usinage du thé sur le même financement sont attendus.

La rédaction du dossier d'appel d'offres pour l'extension de la salle de triage à l'usine à thé de Tora. Ce DAO a été soumis à l'approbation de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation. Il a été lancé en décembre 2007.

b) Appui à la restructuration de la filière thé :

Une dérogation en vue de passer un marché de gré à gré pour l'installation des pépinières à thé dans la province Mwaro a été accordée

Dans la réunion du Comité de pilotage tenue en octobre 2007, il a décidé de défalquer une partie des fonds prévus pour l'appui aux associations des théiculteurs afin de l'affecter à l'acquisition d'un complément d'équipements qui n'avaient pas été retenus sur le programme des interventions de première urgence faute de budget.

c) Extension théicole en province MWARO :

Le devis- programme n°1 couvrant la période de novembre 2007 à avril 2008 est entré en vigueur à partir du 28/9/ 2007.

Les activités retenues dans un premier temps concernent l'installation et l'entretien des pépinières en vue de réaliser 240 ha de nouvelles plantations.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture des boutures, de toile Americani et de sachets opaques était en cours d'analyse à la CELON en décembre 2007.

2.3.1.2. Pistes rurales prioritaires

A fin décembre 2007, le taux de réalisation des activités était de 17,7% pour la piste TR5- Hangar Gihungwe, de 17,41% pour la piste Mabayi – Ruhororo, de 23,4% pour la piste Rusi –Nyabikere, de 32,7% pour le lot Gashikanwa - Musenyi, et de 34,6% pour le lot Vumbi - Gitobe - Kabanga.

L'Avenant n°1 au protocole de mise en œuvre du Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires a été signé en date du 30/11/2007. Cet avenant prolonge la durée d'exécution de ce DP qui passe de 24 à 38 mois pour couvrir le temps des travaux et la période de garantie de 12 mois.

Aussi, le devis programme n°2 a été préparé et adopté. Le montant de ce DP est de 4.092 millions de Francs Burundais.

2.3.1.3. Cellule de coordination du STABEX

Les principales actions de la Cellule de coordination auxquelles la CELON a participé portent principalement sur :

- Appui au recrutement du Régisseur et du comptable au programme STABEX. Cet avis de recrutement sera relancé au début de l'année 2008,
- Ouverture et analyse des offres pour la fourniture du matériel et services informatiques,
- Réaménagement des lignes budgétaires du DP7 qui a été accepté par l'Ordonnateur National,
- Appui dans le cadre de l'audit des fonds STABEX réalisé par le bureau MAZARS & GUERARD principalement en ce qui concerne la gestion des Devis programme 1 - 5 CELON – STABEX,
- Ouverture et analyse des offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques. Le marché a été attribué à OSA (Office Systems et Applications) pour un montant de 39.087.147 BIF. Le rapport d'évaluation a été approuvé par la Délégation de la Commission Européenne.

2.3.1.4. Programme horticole

Le devis programme n°2 pour la réhabilitation du secteur horticole été préparé et adopté au mois de novembre 2007. Ce DP mettait l'accent sur le renforcement des capacités des exportateurs, l'amélioration des cultures et le renforcement des capacités.

Une dérogation a été introduite à la Délégation pour l'acquisition en gré à gré de 45.000 vitro plants d'ananas victoria et 25.000 plants de bananes frecinette avec VITROPPIC - CIRAD. La même demande a été formulée pour la conclusion d'un contrat de service avec l'ISABU pour la confection des serres, le sevrage et l'amplification des vitro-plants et pour l'amélioration de maracuja violette.

Dans le cadre de la construction de la clôture et de l'éclairage de l'aéroport International de Bujumbura, le bureau d'études HYDROPLAN a transmis pour approbation l'avant projet sommaire et l'avant projet détaillé des études des travaux de constructions de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport.

L'élaboration des statuts de la maison horticole au Burundi a été confiée à INTERCONTACTS SERVICES. Cette maison vise à rassembler tous les opérateurs du secteur en vue de mettre sur pied une organisation des professionnels du secteur dont les exportateurs de dracaenas, de roses, de produits ethniques et de maracuja.

Des contacts ont été menés dans le but d'organiser une visite d'échanges des exportateurs burundais à la grande foire internationale des fruits et légumes « **Fruit logistica de Berlin** » qui était prévu du 7 au 9 février 2008.

2.3.1.5. Appui au cantonnement des combattants du FNL - PALIPEHUTU

Un troisième avenant au contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix (ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement) a été approuvé. Par cet avenant, le contrat est suspendu pour une période de 9 mois à compter du 28 septembre 2007.

2.3.1.6. Programme de replantation de la palmeraie de RUMONGE

Des dossiers d'appels d'offres ont été préparés, approuvés et lancés : DAO fourniture de matériels informatiques et DAO recrutement d'une assistance technique, DAO véhicules, DAO motos, DAO pour le recrutement des consultants dans les domaines de la phytopathologie et de la gestion des pépinières, DAO pour l'acquisition des semences de palmier à huile.

Une dérogation à la règle d'origine a été sollicitée et obtenue pour l'acquisition des motos, des ordinateurs, des imprimantes, des photocopieuses et des climatiseurs.

Un accord pour le recours à un marché de gré à gré a été obtenu pour l'acquisition des semences germées auprès de CIRAD – Côte d'Ivoire et des plants de palmier à huile auprès de l'association des pépiniéristes de DAMA.

Les termes de référence pour le recrutement d'un ingénieur civil, d'un ingénieur agronome, d'une secrétaire de direction, d'un responsable administratif et comptable ont été préparés et soumis à l'approbation avant l'appel à candidature.

Le devis programme de démarrage du programme de replantation de 3.000 ha de la palmeraie villageoise de Rumonge a été approuvé en octobre 2007 pour une durée d'exécution de quatre mois. Suite à une augmentation du coût de l'abattage et du découpage des vieux palmiers ce devis-programme a par la suite fait objet d'un réaménagement des lignes budgétaires sans changement de l'enveloppe.

Le contrat de fourniture des semences de palmier à huile a été préparé et approuvé par CIRAD, attributaire du marché, l'Ordonnateur National et endossé par la Délégation de la Commission Européenne.

2.3.2. Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté 2004 – 2006 et Allègement de la Dette Multilatérale « PPARP »

Le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques a été relancé. Les offres ont été évaluées par une commission nommée par l'Ordonnateur National et le marché a été attribué à la Société OSA (Office Systems & Applications).

Les différentes fournitures prévues dans le dossier d'appel d'offres ont été réceptionnées le 31 décembre 2007, date de la fin de la période opérationnelle du programme, à l'exception de 3 imprimantes multi – fonctions et d'un disque dur externe. Cette livraison partielle n'est pas imputable au fournisseur car il lui a été imposé de livrer dans un délai inférieur à celui prévu par le dossier d'appel d'offres.

2.3.3. Programme d'appui à la Bonne Gouvernance

Les activités réalisées correspondent à trois composantes du programme articulées autour de trois cadres logiques relatives à chacune de ces composantes.

Composante 1 : Renforcement de l'Etat de droit

- Finalisation des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur contrats cadre pour la « Réorganisation du statut et de la carrière des magistrats des tribunaux de résidence et des magistrats des tribunaux administratifs ».
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation d'un appel à propositions « Campagne d'information, d'éducation et de communication sur le rôle des femmes dans un Etat de droit.
- Finalisation des termes de référence pour la modernisation des titres fonciers sur contrat cadre et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation.
- Finalisation des termes de référence « Renforcement des capacités des juridictions administratives » pour la mobilisation sur régie d'une expertise international.
 1. Rédaction des questionnaires pour l'étude qualitative
 2. Sélection des enquêteurs
 3. Nomination du comité technique de suivi de l'enquête,
 4. Organisation et tenue des réunions de travail pour analyser, corriger, enrichir et valider la méthodologie et les questionnaires de l'enquête.
 5. Validation des outils de l'enquête
- Enquête population sur la justice de proximité dans 3 provinces :Gitega, Bururi et Kayanza
- Réalisation et validation d'un plan type pour la construction de 26 tribunaux (bornage, levée topographique et approbation des extraits du plan cadastral où seront construits les 26 tribunaux de résidence)
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation du dossier d'appel d'offres pour la construction de 26 tribunaux
- Tenue de la réunion de coordination des partenaires au développement dans les secteurs administration pénitentiaire et justice juvénile
- Validation des plans d'extension des prisons de Ruyigi et Bururi par la Direction générale des affaires pénitentiaires
- Approbation d'un appel à proposition ouvert par la Délégation de la Commission Européenne et publication sur le site officiel de l'Union Européenne.

Composante 2 : Gestion transparente et équitable des affaires publiques

- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur le contrat cadre pour la réalisation des « Etudes organisationnelles des services du Ministère de la Justice appuyés par Gutwara Neza »

- Finalisation et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation des termes de référence relatifs à la mobilisation d'une expertise internationale ponctuelle sur contrat cadre pour l'organisation des séminaires de formation en gestion des ressources humaines (GRH) et en gestion de programmes et projets à l'intention des principaux départements de Ministères appuyés par le programme.
- Organisation (rédaction du programme, supports pédagogiques, cas pratiques, grille d'évaluation, réunion d'information préalable I), animation et compte-rendu d'un atelier de réflexion sur « l'organisation et les missions de l'Inspection Générale de l'Etat »
- Rédaction et transmission à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation d'un appel à propositions sur « la Campagne médiatique sur la lutte anti-corruption ».
- Participation à diverses réunions thématiques de coordination des partenaires justice dans les secteurs administration pénitentiaire, justice juvénile et assistance juridique et judiciaire détenus.
- Organisation d'une réunion de coordination des partenaires au développement dans les secteurs aux fins d'enrichissement de la matrice « justice » en la matière et d'organisation d'une réunion globale de coordination à l'initiative du Ministère de la Justice

Composante 3 : appui au processus de décentralisation

La Loi communale est en cours de révision (projet). Le programme a été étroitement associé au suivi de l'étude sur la Mairie de Bujumbura, réalisée par le cabinet Afrique Conseil (Bénin).

Au terme de l'étude, les propositions de textes et autres recommandations ont été formulées.

- Organisation des états généraux de la décentralisation
- Formations des instances communales en matière de gestion des finances communales.
- Dans le cadre de l'Appui au renforcement de la sécurisation foncière, les actions suivantes ont été entreprises :
 - Constitution d'une plateforme nationale de réflexion,
 - Préparation du processus de lancement du dossier d'appel d'offres guichet foncier
 - Finalisation du diagnostic socio-foncier Itaba.
 - Préparation du diagnostic socio-foncier Karuzi
 - Préparation d'un Atelier de validation de la fiche d'authentification des transactions foncières.
- Adoption et lancement d'un guide National Pratique de Planification Communale Méthodologique
- l'élaboration d'une monographie dans une commune pilote de la Province de Bujumbura
- Finalisation de la préparation (Thèmes, groupes cible et budget) d'un atelier national sur la déconcentration des services de l'Etat

- Appui au recensement de la population

2.2. Activités transversales

- Composante 1 et 2 : rédaction des termes de référence pour une « Etude appui documentaire Tribunaux de résidence, Direction des titres fonciers, juridictions administratives et CPF ». Ces TDR fusionnent en une commande quatre activités d'appui documentaire concernant les composantes « Etat de droit » et « Gestion transparente ». Composante 2 et 3 : implication de l'Inspection Générale de l'Etat, principal bénéficiaire de la composante « Gestion transparente » comme acteur de la mise en œuvre de l'activité de formation aux finances communales de la composante « Décentralisation ». Le tout s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une enquête sur les finances publiques local préalable à la production d'un plan de formation en la matière.
- Appui de l'expert Etat de droit pour la rédaction d'une note portant « Analyse critique du projet de loi portant modification de la Loi N° 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale », dans le cadre du résultat 1 Dispositif législatif et réglementaire complété de la composante « Décentralisation ».
- Participation des conseillers provinciaux aux enquêtes quantitatives et qualitatives sur la perception de la justice de proximité.

2.3.4. Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques

Les activités réalisées portent sur la poursuite de la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet et la mise en œuvre des activités prévues dans le DP1 en faveur des Acteurs Non Etatiques.

Au niveau de la poursuite de la mise en place de l'Unité de Gestion :

- Un Assistant opérationnel et un Chauffeur ont été recrutés,
- Le Régisseur et le Responsable Administratif et Financier ont bénéficié des formations sur les logiciels TOMFED et TECPRO,
- Les véhicules et les climatiseurs ont été réceptionnés,
- Des contrats ont été signés : avec la société SIRTECH pour la fourniture du matériel informatique et avec la Société GTS pour la fourniture du Groupe Electrogène
- Une liaison Internet est assurée par CBINF.

Au niveau de la mise en œuvre des activités :

- Des DAO ont été regroupés par thèmes d'intérêt afin de lancer des Appels d'Offres composés de plusieurs lots.
- Un appel à candidature a été lancé par voie de presse pour constituer les listes restreintes ; cet appel concernait l'ensemble des DAO services prévus dans le DP1. Quarante trois prestataires de service de tout type (ANE, Bureaux d'étude, ONG internationales) ont manifesté leurs intérêts.

- Réunion du Comité de pilotage pour le choix de la stratégie à suivre pour la mise en place des MANE dans les différentes provinces d'interventions. Un courrier a été envoyé aux différentes autorités décentralisées. Ce courrier donnait une légitimité pour poursuivre les négociations sur les conditions de mise à disposition de ces immeubles à des collectifs provinciaux d'Acteurs Non Etatiques.
- Négociation d'un contrat de consultance avec un juriste pour élaborer un premier projet de contrat entre les administrations déconcentrées - décentralisées propriétaires des locaux et le collectif des ANE de la région est en cours de négociation.
- Rédaction et transmission à la DCE pour approbation d'un projet de DAO d'assistance technique à la mise en place des MANE de la Province. (5 lots ; Cibitoke, Kirundo, Makamba, Gitega et Ruyigi).
- Choix de l'équipe de consultant pour la restructuration des OPSP et signature des contrats avec cette équipe,
- Identification des partenaires potentiels du projet pour la défense des intérêts catégoriels du milieu rural :
 1. Contacts avec les Confédérations syndicales, y compris une réunion de présentations des lignes budgétaires prévues dans le DP1
 2. Contacts avec les Organisations du Secteur de la presse, y compris une réunion de présentations des lignes budgétaires prévues dans le DP1.
 3. Recrutement d'un consultant informaticien
 4. Production d'un premier rapport sur l'architecture globale de la base de données, le questionnaire d'enquête et l'échantillonnage pour la Baseline study.

2.3.5. Programme Post conflit de Développement Rural

Au cours du dernier trimestre 2007, le PPCDR exécutait son premier devis programme de démarrage qui avait été approuvé le 23 août 2007. Les actions réalisées ont commencé par la prise de connaissance du contexte, l'identification des systèmes, l'initialisation du système de suivi-évaluation et la proposition d'indicateurs, la proposition de Tableaux de bord, l'élaboration du Manuel des Procédures, la formulation d'une proposition de modalités d'organisation de réunions sectorielles mensuelles, l'organisation d'ateliers de validation des plans d'actions dans les Provinces, la formalisation du premier Plan de travail, la préparation et l'organisation de la première réunion trimestrielle du Comité Technique de Suivi.

Des dossiers d'appels d'offres ont été préparés et soumis à l'appréciation de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation de la Commission Européenne : DAO véhicules, DAO matériels et fournitures informatiques, DAO mobilier, DAO Groupe électrogène, DAO climatiseurs. Ces DAO ont été approuvés et ont été lancés.

Des contacts ont été organisés avec les futures partenaires sur terrain afin d'identifier les synergies potentielles ainsi que les actions similaires dans les différents domaines d'intervention du PPCDR. De même, des points focaux ont été nommés au niveau des Ministères et cette action se poursuivra suite au changement de la structure du Gouvernement. Aussi, les membres du comité National de pilotage et le comité techniques de suivi ont été nommés.

Des termes de référence ont été élaborés et le processus de recrutement du personnel local du programme a été lancé : assistant administratif et financier, comptable, secrétaire documentariste, personnel d'appui, conseiller pour la mise en place d'outils de sécurisation alimentaire, conseiller ingénieur en génie rural, conseiller ingénieur en génie civil, assistant au renforcement des institutions publiques et des acteurs du monde rural.

Dans le cadre de la formulation des activités de la composante 1 : « mise en place des outils de sécurisations alimentaire », des ateliers provinciaux ont été organisés au cours du dernier trimestre 2007 dans les 5 provinces de la zone d'intervention du PPCDR à savoir Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana. Ces ateliers avaient pour objet de définir de façon participative, les actions concrètes à mener durant la période couverte par le programme. Ces ateliers ont été suivis par des rencontres avec les responsables provinciaux de l'agriculture et de l'élevage afin qu'à partir des besoins et souhaits émis par les bénéficiaires et en rapports avec les plans communaux et provinciaux de développement, des projets soient identifiés pour être programmés sur le DP1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 4 d'appui aux sinistrés, des contrats de contribution ont été signés avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés « UN-HCR » à hauteur de 6,5 millions d'Euros et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance « UNICEF » à hauteur de 3,5 millions d'Euros.

Une demande de réaménagement des lignes budgétaires du DP0 sans changement de l'enveloppe a été acceptée.

2.4. REUNIONS AVEC LA CELON, LA DELEGATION ET LES AUTRES PARTENAIRES

1. Chaque semaine, une réunion technique entre la CELON et la Délégation de la Commission Européenne permet de constater l'état d'avancement des dossiers. Ces réunions se tiennent chaque mercredi à partir de 9 H 00.
2. Des réunions périodiques sont tenues avec les programmes et projets pour constater l'avancement des activités et résoudre tout problème rencontré dans leur exécution. Initialement, la rencontre était hebdomadaire mais a été ensuite programmée toutes les deux semaines.
3. La CELON participe, à chaque fois à des réunions de briefing et de débriefing lors des missions d'audit, d'évaluation et de monitoring.

2.5. VISITES DE TERRAIN :

1. Missions à Gitega dans le cadre du recrutement du conseiller en état de droit du programme d'appui à la Bonne Gouvernance « Gutwara Neza »
2. Mission à Gitega – Karusi – Muyinga d'identification du schéma itinéraire et des zones d'emprunt des matériaux dans le cadre de la construction de la RN 12,
3. Missions à RWEGURA et à Ijenda pour la réception provisoire des séchoirs à thé,

4. Missions à karusi et Gitega dans le cadre du suivi des actions de bornages de l'implantation des futurs tribunaux de résidence.
5. Missions à Ngozi et Kirundo pour le suivi de la réhabilitation des pistes Gashikanwa – Musenyi et Vumbi – Gitobe – Kabanga, financées par les fonds STABEX.

2.6. FORMATION

Le personnel de la CELON a commencé la formation avancée sur les logiciels WORD & EXCEL. Cette formation qui durera 35 heures est dispensée par la Société CALL et concerne 16 personnes.

Des personnes de la CELON et des autres projets ont participé à la formation sur le TOMON, TECHPRO et CONSOGIFT.

2.7. ADMINISTRATION DE LA CELON

- Transmission de l'organigramme de la CELON à la Délégation pour approbation,
- Suivi au quotidien du personnel d'appui : contrôle de la régularité, des sorties, du déplacement des véhicules.
- Organisation du travail pour le personnel d'appui
- Etablissement des fiches de paiement sur une base mensuelle, des fiches de cotisation à la sécurité sociale et des fiches de paiement de l'impôt professionnel sur les rémunérations,
- Décision de congés pour le personnel de la CELON sur demande et en fonction du programme annuel arrêté,
- Application des sanctions pour le personnel en défaut en conformité avec les dispositions du Code du Travail,
- Suivi des réparations des véhicules (entretiens courants).
- Etablissement de bons de commande, d'ordres de virement et de chèques selon les besoins.
- Analyse des lettres de doléances du personnel,
- Certains membres du personnel qui avaient un contrat d'essai ont été titularisés dans l'emploi après production du rapport d'essai : Marie Niyokindi, Viola NAHIMANA, Evelyne Baranyizigiye, Clémentine Kaneza
- Tenue d'une réunion administrative du personnel pour recueillir les doléances du personnel.
- Rédaction des ordres de services dont l'un relatif à la production des rapports de mission dans un délai ne dépassant pas 10 jours et l'autre donnant instruction d'éteindre les lumières et de fermer les ordinateurs et les onduleurs en quittant les bureaux.
- Appui aux programmes et projets dans l'application des protocoles signés par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.
- Appui aux programmes et projets dans la distribution des appels d'offres et des appels à proposition ainsi dans la réception des offres et des demandes de subvention dans le cadre des appels à proposition.

2.8. SITUATION FINANCIÈRE DU 01/10/2007 AU 31/12/2007

2.8.1. CELON/REGIE

Le présent rapport couvre la période allant du 01 octobre 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 soit trois mois d'activités.

1. Convention de financement 9 ACP BU 12 (CELON)

Le financement des activités de la Cellule est assuré par le devis programme n°1 qui émarge sur la convention de financement n°9589/BU, référence comptable n°9 ACP BU 12 signé fin décembre 2006 pour un montant de trois millions quatre cent mille euros avec une durée opérationnelle de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2010.

A ce jour, deux devis programmes successifs à savoir le devis programme de démarrage et celui de croisière ont déjà été signés par l'Ordonnateur National du FED et endossés par la Délégation.

1.1. Devis programme de démarrage

Le devis programme de démarrage qui couvre une période de quatre mois (du 1^{er} février 2007 au 31 mai 2007) est doté d'un budget global de 142.960.823 FBU et ne comporte pas d'imprévus. A la date du présent rapport, ce DP est déjà clôturé et les fonds non utilisés de 21.359.251BIF (12.884,30 euros) ont été reversés au compte payeur délégué en octobre 2007.

Situation synthétique d'exécution budgétaire du DP de démarrage au 31 décembre 2007

A partir du 30 septembre 2007, date de fin de validité du DP, toutes les opérations sur le compte du DP étaient déjà clôturées. Au 31 décembre 2007, la situation d'exécution budgétaire se présente comme suit :

Tableau d'exécution budgétaire du devis programme de démarrage au 30 septembre mai 2007 : mémoire de clôture

Libellé	Budget DP	Cumul des mémoires	Solde disponible	Taux exécution (%)
	1	2	3	4
INVESTISSEMENTS	14 600 000	14 055 588	544 412	96,27
1.1 Matériels/Equipement		0	0	
Climatiseurs		0	0	
Nouveaux postes tél.		0	0	
1.2 Véhicules	0	0	0	
1.3 Aménagements bureaux	14 600 000	14 055 588	544 412	96,27

FONCTIONNEMENT	128 360 823	104 147 422	24 213 401	81,14
Frais du personnel		0	0	
2.1.1 Rémunérations	62 704 630	55 276 231	7 428 309	88,15
2.1.2 Indemnités fin contrat	5 182 570	3 358 699	1 823 871	64,81
2.1.3 Frais médicaux	3 003 623	516 864	2 486 759	17,21
2.2 Loyer bureaux	11 300 000	11 300 000	0	100,00
2.3.1 Communication	5 300 000	4 004 382	1 295 618	75,55
2.3.2 Maintenance équipement	1 920 000	1 690 415	229 585	88,04
2.3.3 Carburant groupe	3 200 000	1 743 805	1 456 195	54,49
2.3.4 Frais de mission	14 000 000	11 233 327	2 766 673	80,24
2.3.5 Abonnement et publications	4 000 000	2 267 879	1 732 121	56,70
2.3.6 Fournit.bureaux et imprimés	2 500 000	2 349 580	150 420	93,98
2.3.7			0	
Fonctionnement(Regideso, ptes fournit, frais bancaires)	1 700 000	1 226 880	473 120	72,17
2.3.8 Appui à l'audit de clôture PREBU	1 550 000	1 237 200	312 800	79,82
Fonctionnement véhicules	12 000 000	11 326 682	673 318	94,39
TOTAL	142 960 823	121 587 622	21 373 201	85,5

Source : Mémoire du DP de démarrage au 30 septembre 2007

- **Ressources**

Au 30 septembre 2007, la CELON avait reçu la totalité du budget du devis programme à hauteur de 142 960 823 FBU correspondant à 100% du budget du DP hors imprévus. Au cours de 1€=1 332,46BIF, ce budget représente 107.290,8€ soit 3,1% du budget de la convention de financement.

- **Dépenses**

A la fin de la période de validité du DP, les décaissements s'élèvent à 121.587.622 FBU, soit 85,5% de la dotation totale allouée. En convertissant ce montant des dépenses au cours de 1€=1132,46BIF, on constate qu'elles représentent 91.250,€ soit 2,6% de l'enveloppe globale de la convention.

1.2. Devis programme de croisière n°1

Ce devis programme est doté d'un budget global de 675 045 572 BIF (soit 474.000€ comptabilisé par la CE au cours de 1.424,14BIF/€) et d'une période de validité de 12 mois, allant du 01 juin 2007 au 31 mai 2008.

Exécution budgétaire du DP de croisière n°1 au 31 décembre 2007

Codes budgétaires	Activités	Ressources FED Engagement régie	Dépenses au 31/12/2007	Reliquat disponible	Taux d'exécution
1.	Activités				
1.1	Formation	88 952 500	570 250	88 382 250	0,99%
1.2	Appui à la coordination	14 000 000	0	14 000 000	0,00%
	s/total (a)	102 952 500	570 250	102 417 750	0,55%
2	Investissements				
2.1	Matériel/équipement	31 500 000	0	31 500 000	0,00%
2.2	Véhicules	PM			0
2.3	Aménagements bureaux	5 000 000	3 159 429	1 840 571	63,18%
	s/total (b)	36 500 000	3 159 429	33 340 571	9,49%
3.	Fonctionnement				
3.1	Frais du personnel	289 356 270	165 977 164	123 379 106	57,36%
3.2	Loyers bureaux+dépôt garantie	60 000 000	60 000 000	0	100,0%
3.3	Fonctionnement bureaux	110 482 125	45 067 031	65 415 094	40,79%
3.4	Fonctionnement véhicules	43 609 650	17 183 801	26 425 849	39,40%
	s/total(c)	503 448 045	288 227 996	215 220 049	57,25%
Total avant imprévus					
Imprévus (5%) de (a+b+c)		32 145 027	0	32 145 027	100,00%
Total Général					
		675 045 572	291 957 675	383 087 897	43,26%

Commentaires

Le budget dans sa globalité est consommé à hauteur de 43,26%. Ce taux d'exécution inférieure à celui du temps déjà écoulé s'explique principalement par les activités de formation qui n'ont pas eu lieu ainsi que les équipements non encore acquis.

En convertissant ce budget utilisé au cours de 1.424,14BIF/€, le budget consommé au 31 décembre 2007 s'élève à 205.006,30€, ce qui représente 6% du budget de la Convention de financement.

La présente analyse relative à l'exécution budgétaire porte uniquement sur les lignes budgétaires dont le taux de décaissement est inférieur à celui du temps déjà écoulé soit 58,3%.

Concernant celui qui dépasse largement le temps écoulé, un avenant qui explique les raisons de cette surconsommation est en cours de préparation au moment de l'élaboration du présent rapport.

- Formation : 102.952.500BIF

Le budget déjà consommé s'élève à 570.250BIF. Le taux d'exécution de moins de 1% est justifié par le fait que les formations prévues n'ont pas été effectuées au cours de ce trimestre. Les formations aux procédures FED sont prévues au cours du 1^{er} semestre 2008.

- Matériel/équipement : 31.500.000BIF

Le budget prévu reste intact au 31 décembre 2007. Les commandes de ces équipements seront réalisées avant la fin du devis programme en cours d'exécution.

- Frais du personnel : 289 356.270BIF

Le budget utilisé s'élève à 165.977.164 BIF soit 57,36%, dégageant ainsi une différence insignifiante de 1% par rapport au temps déjà écoulé.

- Fonctionnement bureau : 110.482.125 BIF

Le budget consommé s'élève à 45.067.031 BIF soit 40,79%. Ce faible taux est lié au fait que les formations budgétivores en fournitures de bureau n'ont pas encore eu lieu.

- Fonctionnement véhicules: 43.609.650BIF

Le budget consommé s'élève à 17.183.801 BIF soit 39,40%. Les besoins réels exprimés au cours du semestre n'ont pas atteint les prévisions.

2. Convention de financement n° 9 ACP BU 004 « Facilité de Coopération Technique – FCT »

2.1. Devis programme n°1 de croisière

Un premier devis programme doté d'un budget de 251 226 € a été signé en date du 08 août 2007 pour une durée de douze mois. Ce budget a été mobilisé après accord du Chef de Délégation d'utiliser les imprévus de la convention de financement sus-indiquée.

Au cours du même mois, une avance de démarrage de 75.390€ a été débloquée. Aussitôt, un atelier de formation sur les Accords de Partenariat Economique dont les dépenses ont émarginé sur ce DP s'est tenue à Bujumbura début septembre 2007.

Une formation en faveur des pépiniéristes du palmier à huile s'est déroulée au Bénin en décembre 2007. Le coût de cette mission de 2 cadres et 4 techniciens de l'huilerie de palme du Burundi (OHB) a également émarginé sur ce DP pour un montant global de 14.600,81 euros, incluant les honoraires payés à l'Institut CIRAD BIOS. Cette mission a servi à préparer la mise en œuvre du programme de replantation de 3 000 hectares de palmeraie de RUMONGE.

Conformément aux lignes de la Convention de Financement n°9 ACP BU 004, ce budget servira essentiellement aux formations sur les procédures FED et au logiciel TOMFED. Au 31 décembre 2007, l'élaboration des dossiers des termes de références pour ces formations était en cours.

A la date du présent rapport, le budget consommé est égal à 46.591,35 euros soit 61,80% de cette avance et 18,5% du budget du devis programme.

D'autre part, la carte projet dégage un solde disponible non engagé au 31 décembre 2007 de 160.403,33 euros au moment où la date limite de prise des engagements est fixée au 31 octobre 2008.

3. Convention de financement 9 ACP BU 006

3.1. Devis programme PPARP (engagement n°4)

Le budget du devis programme n°1 de croisière de la Cellule d'Appui au Programme d'Appui à la réduction de la pauvreté et à l'Allègement de la Dette Multilatérale s'élève à 135.228.765 BIF (avenant n°1) pour une période globale d'août 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Un deuxième avenant a augmenté l'enveloppe budgétaire du devis programme pour un montant de 17.312.120 BIF et permettra d'appuyer les nouvelles cellules créées au sein des services de l'Ordonnateur National du FED.

Budget du DP après avenant n°2

Libellés	Budget du DP- Engagements régie
Investissements	
Equipements	63.073.000
Bureau et mobilier	19.000.000
S/Total	82.073.000
Fonctionnement	
Frais du personnel	41.373.484
Fonctionnement bureau	18.500.000
Fonctionnement véhicules	3.330.549
S/Total	63.204.033
Imprévis (5%)	7.263.852
Total	152.540.885

Au 31 décembre 2007, le budget utilisé s'élève à 11.606.304 BIF. Un engagement de 29.582.661 BIF relatif à l'acquisition du matériel informatique n'est pas encore honoré mais les fonds sont disponibles. Après ce paiement, le reliquat non utilisé sera versé au compte payeur délégué.

4. Convention de financement 9 ACP BU 22 « Programme d'Appui budgétaire à la Stabilisation macroéconomique 9^{ème} FED »

Dans le souci d'assurer la poursuite des activités du programme, un devis programme dont le financement proviendra de la nouvelle Convention de Financement de 30.000.000€ réf.9 ACP BU 22 est en cours de préparation.

Ventilation du budget de la CF 9ACP BU22 (en euros)

1 ^{ère} tranche	15.000.000
2 ^{ème} tranche	7.000.000
3 ^{ème} tranche	7.000.000
S/Total	29.000.000
Cellule d'Appui	400.000
Appui institutionnel	530.000
S/Total	930.000
Evaluation	35.000
Audit	35.000
Total	30.000.000

A la fin du mois de décembre 2007, une première tranche de 14.500.000€ a été accordée au titre d'appui budgétaire.

5. Convention de financement n°9268/BU pour la construction de la Route Nationale n° 12 et réhabilitation de la Voirie urbaine de Bujumbura (9 ACP BU 008, eng.4 et 9 ACP BU 020, eng.2).

Le marché de construction de la RN12 et la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été confié à l'entreprise SOGEA SATOM pour un montant de 57.769.962,60 Euros, détaillé comme suit :

Lot n°1 (RN12)	: 38.132.221,78 €
Lot n°2 (Voirie de Bujumbura)	: 19.637.740,82 €

Le marché de surveillance et contrôle des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine à quant à lui, été confié à la société SGI Consulting pour un montant de 736.120 Euros et celui de surveillance et contrôle des travaux de construction de la RN12 à la société BCEOM pour 1.577.371 €.

6. Convention de financement n°BI/FOD/2006/18503 PARSAD signé en date du 13 février 2007 pour 3.000.000 euros.

Cette convention, dont la mise en œuvre opérationnelle se termine le 31 décembre 2009, a pour objectif d'assurer l'appui à la restauration de la sécurité alimentaire durable (PARSAD). Sa mise en œuvre est assurée par la Délégation de la Commission Européenne.

2.8.2 Situation synthétique des décaissements de l'aide communautaire

Pendant la période du présent rapport, les décaissements effectués par l'Ordonnateur National et endossés par la Délégation de la Commission Européenne se présentent comme suit : Le détail de ces paiements est repris en annexe 1.

2.8.3. SUIVI FINANCIER DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FED ET CONTRÔLE DES MEMOIRES

A) Suivi des conventions de financements, devis programmes et autres engagements spécifiques

➤ Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU), 7 ACP BU 054

Le programme étant déjà clôturé, la CELON poursuit les opérations de clôture des crédits délégués afin de dégager les reliquats inutilisés sur ces engagements et sur la convention de financement ainsi qu'aux travaux de la procédure contradictoire par rapport aux missions d'audit qui ont identifié des dépenses inéligibles.

Après le travail de vérification des pièces comptables des contrats de subventions accordées dans le cadre du devis programme n°3 du PREBU, les engagements spécifiques ci-après posent encore des problèmes de clôture : Radio Renaissance FM, Bonesha FM et Avocats Sans Frontières.

D'autre part, les engagements spécifiques des sociétés qui ont livré des fournitures au PREBU ne sont pas encore clôturés au 31 décembre 2007. Il s'agit essentiellement de COMELEC (un solde de 909 euros réclamé par COMELEC est en cours de vérification), TEC et PUROIL.

Bref rappel de l'historique :

1. Radio Renaissance FM (9 ACP BU 54#71)

Des dépenses inéligibles de 37.901.0100 BIF ont été identifiées par les auditeurs, mais la procédure contradictoire est en cours. Néanmoins la radio accepte de rembourser plus de 19 millions de dépenses inéligibles.

2. Radio Bonesha (9 ACP BU 54#69)

Des dépenses inéligibles de plus de 50 millions de francs burundais ont été relevées par les auditeurs, mais la procédure contradictoire en cours relève que certaines pièces méritent d'être ré-analysées notamment celles qui justifient l'utilisation de la ligne budgétaire « Annonces et publicités » pour 22 millions de BIF.

3. ONG Avocats Sans Frontières (9 ACP BU 54#67)

Des dépenses inéligibles ont été recensées et un montant de plus de 85 millions de francs burundais a été dégagé et a été reversé au compte Payeur Délégué. Mais des dépenses relevées comme inéligibles par l'auditeur en rapport avec la problématique du « forfait expatrié » n'ont pas été acceptées par ASF.

ASF réclame en outre un solde non mobilisé de 108.979 € sur l'engagement relatif au contrat de subvention réf.7 ACP BU 054 du 22 juin 2001. Mais des dépenses inéligibles de 104.739€ dont 96.466 € laissés à l'appréciation de la Commission Européenne ont été relevées sur ce contrat.

La décision finale sur ces contrats sera prise par le Siège de la Commission Européenne afin de pouvoir les clôturer.

➤ **Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance «Gutwara Neza» 9 ACP BU 13**

Identifiée sous le n°BU/001/05 rév1, la Convention de Financement n° 9507/BU signée le 31 juillet 2006 est dotée d'un budget global de 19.750.000 euros.

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études AGRER dans le cadre d'une gestion en régie indirecte. Le montant du contrat de ce marché, signé en date du 03 janvier 2007, s'élève à 1.499.634€ soit 7, 59% du financement global du programme.

La première phase appelée « phase de mise en œuvre opérationnelle » prendra fin le 31 décembre 2010 et la période de clôture s'achèvera le 31 décembre 2012.

Le programme Bonne Gouvernance a débuté ses activités avec son devis programme de démarrage à partir du mois de mars 2007 doté d'une enveloppe budgétaire de 379.161.886 BIF comprenant 123.171.886 BIF au titre de gestion en régie et 255.990.000 BIF d'engagements spécifiques. Il couvre une période de quatre mois allant du 12 mars au 30 juin 2007.

Une dotation initiale de 61 585 943 BIF couvert par une garantie d'avance a été accordée au programme, soit 50% du montant de la Régie. Au 22 juin 2007, le projet a présenté son premier mémoire des dépenses pour 39 227 244 BIF soit 63,6% de la dotation.

A l'issue des vérifications des pièces comptables effectuées par le service comptabilité et Finances, un rapport de vérification a été transmis au programme avec une copie à la Délégation de la Commission européenne. Des dépenses inéligibles pour 8.413.340 BIF dont 6.300.000BIF représentant une caution de trois mois de garantie locative, 1.975.000BIF représentant le coût d'installation du système téléphonique et 138.340 BIF constitués par des décaissements non étayés par des pièces comptables probantes ont été relevées.

La conclusion du rapport de contrôle du 19/07/2007 a été d'approvisionner le programme à hauteur de 30.813.904BIF, soit 39.227.244BIF de dépense dont on soustrait les dépenses inéligibles de 8.413.340BIF. Cet approvisionnement de fonds s'est finalement limité à 21.975.311BIF compte tenu des engagements réels du programme, étant donné que la période de validité du DP touchait à sa fin et qu'il n'était plus possible de prendre d'autres engagements.

Situation de la mobilisation et d'utilisation des ressources du programme au 31 décembre 2007

❖ **Devis programme de démarrage (période du 12 mars 2007 au 30 juin 2007)**

Situation des avances de fonds accordées et des mémoires présentés au 31 décembre 2007(en BIF):

Budget du DP0 (régie)	Avances accordées	Montants	Mémoires présentés	Montants	Reliquat à reverser
123.171.886	Dot. initiale	61.585.943	1 ^{er} mémo	39.227.244	
	2 ^{ème} tranche	21.975.311	2 ^{ème} mémo	43.077.977	
		83.561.254		82.305.221	1.256.033

Commentaires :

Sur une période d'un peu moins de quatre mois (12 mars au 30 juin 07), le programme avait prévu de mobiliser 121.171.886 BIF. Mais comme le montre le tableau ci-avant, la mobilisation s'est élevée à 83.561.254 BIF soit 67,84% du total de son budget du DP0 ; tandis que le budget consommé s'élève à 66,82% du budget global. Il y a lieu de noter qu'un reliquat non consommé de 1.256.033 BIF n'a pas encore été reversé au compte payeur délégué au 31 décembre 2007, alors que cette opération devrait avoir lieu au plus tard à cette dernière date.

Au cours de la période sous revue, un deuxième devis programme d'un budget de 13.097.202.756 BIF comprenant 3.924.434.156 BIF pour la partie régie et 9.172.768.600 BIF au titre d'engagements spécifiques a été signé. Il couvre une période du premier juillet 2007 au 30 juin 2008.

Une première avance de fonds de 981.108.539 BIF a été virée sur le compte 701/40497/01 Interbank Burundi en date du 06 août 2007.

❖ Budget du devis programme de croisière n°1 du programme « GUTWARA NEZA » (période du 01 juillet 2007 au 30 juin 2008)

Ce budget est ventilé en trois grandes catégories de dépenses comme suit :

Activités et autres coûts	Coût total	Régie	Engagement spécifique
• Activités	11 945 073 000	2 984 304 400	8 960 768 600
Activités Etat de droit	3 956 616 400	772 410 000	3 184 206 400
Activités gestion transparente des ressources	517 926 600	250 964 400	266 996 200
Activités décentralisation	7 470 530 000	1 960 930 000	5 509 600 000
• Investissement	373 600 000	161 600 000	212 000 000
• Fonctionnement	778 529 756	778 529 756	
Total DP	13 097 202 756	3 924 434 156	9 172 768 600

Situation des avances de fonds accordées et des mémoires présentés au 31 décembre 2007(en BIF):

Commentaires :

Au 31 décembre 2007, un premier mémoire n°1 de 48.708.502 BIF avait déjà été soumis à la CELON. D'autre part, au moment de la présentation du présent rapport, la CELON a déjà reçu le mémoire n°2 de 163.017.168 BIF au début du mois de janvier 2008, et le mémoire n°3 de 57.095.193 BIF. Au total, le programme a présenté un montant des dépenses de 209.973.370 BIF, soit 21,4% d'exécution budgétaire hormis les engagements spécifiques. Ce taux de réalisation est faible si on le compare au temps déjà écoulé de 50%.

Concernant le contrôle comptable et financier, une dépense inéligible de 1.752.300 BIF dont les pièces justificatives étaient incomplètes a été constatée.

➤ **Programme ARCANE(9 ACP BU 014)**

La convention de financement n° 9550/BU du projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs non Etatiques, enregistrée sous le n° BU/004/05 rév, IXème FED a été signée entre le gouvernement du Burundi et la Commission européenne en date du 08 novembre 2006.

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études ICON dans le cadre d'une gestion en régie indirecte moyennant la conclusion d'un contrat d'assistance technique signée le 26 février 2007 pour un budget global de 499.260 euros.

La date limite de mise en œuvre opérationnelle du projet est fixée au 31 décembre 2010 tandis que la fin de la période d'exécution va jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette convention est dotée d'une enveloppe budgétaire de 3.500.000€

Le devis programme de démarrage d'un budget total de 332.415.966 BIF dont 217.415.996 BIF) en régie, et 115.000.000 BIF en engagement spécifique, a été signé en date du 01 mai 2007 pour une validité de cinq mois prenant fin le 30 septembre 2007.

Les grandes lignes du budget estimatif sont éclatées comme suit :

Lignes budgétaires	Activités	Budget Régie	Eng.spéc.
Lb1	Activités	79 805 000	
Lb2.1	Aménagements bureaux	13 700 000	
Lb2.2	Matériels informatiques et autres de bureau	66 365 000	
Lb2.3	Véhicules		115 000 000
Lb3.1	Frais personnel cadres et d'appui	17 845 996	
Lb3.2	Fonctionnement véhicules	15 750 000	
Lb3.3	Fonctionnement bureaux	23 950 000	
Totaux partiels		217 415 996	115 000 000
Budget global		332.415.996	

Exécution budgétaire au 31 décembre 2007 :

Situation des avances de fonds accordées et des mémoires présentés au 31 décembre 2007(en BIF):

❖ **DP0, validité du 1^{er} mai 2007 au 30 septembre 2007**

Budget du DP0 (régie)	Avances accordées	Montants	Mémoires présentés	Montants	Reliquat à reverser
217.415.996	Dot. initiale	130.000.000	Mémo n°1	90.339.625	39.660.375
Le budget prévu en engagement spécifique de l'équivalent en euros de BIF115.000.000 est en cours de mobilisation. Au 31 décembre 2007, un contrat d'achat de 3 véhicules est déjà signé et les véhicules réceptionnés.					

❖ **DP1, validité du 11 octobre 2007 au 30 septembre 2008**

Budget du DP1 (régie)	Avances accordées	Montants	Mémoires présentés	Montants	Reliquat à reverser
1.235.655.238	Dot. initiale	150.000.000	Mémo n°1	18.679.761	NA
Budget Eng.spécifiques	Le budget prévu de l'équivalent en euros de 953.552.453 BIF est encours de mobilisation.				

Commentaires :

Les opérations de remboursement du solde inutilisé de 39.660.375 BIF sur le DP0 étaient sont encours.

La vérification des pièces comptables du DP0 a donné lieu à un rejet provisoire (en attendant l'avis de la Délégation de la CE) d'une dépense de 9.176.462 BIF correspondant à l'acquisition du mobilier de bureau sans utilisation de la procédure simplifiée pour un achat de plus de 5.000€; contre 45.104 BIF du DP1 représentant la taxe de transaction que le projet a payé alors qu'il pouvait bénéficier d'une exonération.

L'exécution budgétaire de ce devis programme se présente comme suit au 31 décembre 2007 :

Intitulés	Budget	Mémoire n°1	%
Activités	967 764 132	3 270 000	0,34
Investissements	76 289 150	489 000	0,64
Fonctionnement	191 581 956	14 920 761	7,82
Total	1 235 655 238	18 679 761	1,51

Comparativement au temps déjà écoulé de 22%, ce taux d'exécution est un peu trop faible.

➤ **Programme Post Conflit de Développement Rural (9 ACP BU 019)**

La convention de financement n° 9570/BU identifiée sous le n°BU/002/05/rév,_numéro comptable 9 ACP BU 019 dotée d'un budget de soixante six millions sept cent cinquante mille euros (66.750.000 euros) a été signée entre le gouvernement du Burundi et la Commission Européenne en date du 18 novembre 2006.

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études s.a SOPEX dans le cadre d'une gestion en régie indirecte au travers d'un contrat de 1.856.000 euros signé le 26 juin 2007.

➤ **Programme PACE**

La clôture du programme a été effective. Les équipements recensés dans l'inventaire final du programme ont été cédés au Ministère des l'agriculture.

➤ **Cellule STABEX**

- Fonctionnement de la Cellule

Depuis le premier avril 2007, le STABEX utilise les fonds du devis programme n°7 doté d'un budget de 433.084.296 FBU s'étendant sur une période de 12 mois soit du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Gestion des cadres d'obligations Mutuelles, protocoles et devis programmes.

SITUATION FINANCIERE SYNTHETIQUE DU STABEX AU 31 décembre 2007

COM EN COURS DE VALIDITE

COM 92-99 : Ventilation

LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Aide budgétaire	12 000 000
Réhabilitation des stations de dépulpage- lavage	6 500 000
Appui au gouvernement à la restructuration filière CAFE	3 000 000
Appui au gouvernement à la restructuration filière THE	2 500 000
Extension thé à Mwaro	1 000 000
Réhabilitation filière PALMIER A HUILE	5 500 000
Réinsertion des sinistrés de guerre	2 000 000
Pistes rurales	3 250 000
Appui à la production vivrière	3 250 000
Assistance technique	5 500 000
Audit et évaluation	500 000
Etudes	1 000 000
Imprévus	2 183 069

1. COM 90-91 : Ventilation

LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Aide budgétaire	5 500 000
Réhabilitation 1 ^{ère} urgence CAFE	2 398 000

Réhabilitation 1 ^{ère} urgence THE	1 100 000
Réhabilitation 1 ^{ère} urgence COTON	401 000
Création installation OFB	300 000
Relance Secteur HORTICOLE	2 000 000

PROTOCOLES D'ACCORD SIGNES EN COURS D'EXECUTION

Protocoles signés sur le COM 92-99

<i>INTITULE</i>	MONTANT (en euros)	VALIDITE
Réhabilitation prioritaire filière café	6 500 000	26/6/2007 au 26/6/2009 (24 mois)
Extension plantation théicole Mwaro	1 000 000	24/8/2007 au 24/8/2009 (24 mois)
Programme de replantation 3.000ha palmeraie villageoise de Rumonge	5 000 000	24/8/2007 à septembre 2010
Programme assistance personnes expulsées de Tanzanie	2 000 000	24/08/2007 à avril 2009
Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires	3 343 851	4/11/2005 au 4/11/2007 (24 mois)

Protocoles signés sur le COM 90-91

<i>INTITULE</i>	MONTANT (en euros)	VALIDITE
Réhabilitation 1 ^{ère} urgence des filières Café et Thé	3 498 000	21/9/2005 au 21/12/2007 (27 mois)
Réhabilitation et relance du secteur horticole du Burundi	2 000 000	29/3/2007 à avril 2010

INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR L'EXECUTION DES DEVIS ROGRAMMES

COM 92-99

1. DP n°1 – Période de croisière : Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires.

Budget du DP avec eng.sp . : 4.092.137.961 BIF dont 230.322.208 BIF en engagement régie et 3.861.815.753 BIF en engagements spécifiques

Période de validité : septembre 2006 à novembre 2007

L'avenant n°1 signé au cours du 4^{ème} trimestre 2007 a apporté des modifications sur le montant de la partie régie, la période d'exécution et la modification de certains signataires. Le budget à exécuter en régie passe de 159.373.276 BIF à 75.310.604 BIF avec une période de croisière de septembre 2006 à novembre 2007.

2. DP n°7 – Période de croisière : Cellule d'appui à la gestion des fonds de contrepartie du STABEX.

Budget du DP : 433.084.296 bif

Période de validité : 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Suite à la demande du STABEX, l'Ordonnateur National du FED a procédé aux réaménagements budgétaire des lignes du devis programme sans modification de l'enveloppe globale (cfr lettre n°540/2350/2007).

Le taux de décaissement s'élève à 45,90% à la fin du 4^{ème} trimestre 2007. Ce faible taux est notamment expliqué par le fait que les équipements informatiques n'ont pas encore été acquis au 31 décembre 2007.

COM 90-91

1. DP n°1 – Période de démarrage : Projet de relance et de réhabilitation du secteur horticole du Burundi.

Budget : 143.347.570 BIF

Période de validité : juillet 2007 à novembre 2007

Le taux d'exécution budgétaire se chiffre à 17,9% au 31 décembre 2007.

2. DP n°2 – Période de croisière : réhabilitation de 1^{ère} urgence de la filière thé

Budget : 1.671.712.934 BIF

Période de validité : juin 2006 à juin 2008

Un avenant n°2 à ce devis programme a été signé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation en date du 08 octobre 2007. La modification a concerné le virement interne du budget de 21.931.064 BIF de la sous-rubrique 5.1 Réception ou (vérification) technique des équipements, initialement prévue dans les engagements spécifiques alors qu'il n'est pas dans les missions du CDD et de l'ON de signer des bons de commande (ce qui est le cas en cas dans la prise d'engagements des billets d'avion par ex.). Mais le montant global n'est pas modifié et le budget du devis programme reste fixé à 1.671.712.934 BIF comme initialement prévu.

3. DP de démarrage –Replantation de la palmeraie villageoise de Rumonge

Budget : 1.699.216.611BIF

Période de validité : octobre 2007 à janvier 2008.

Taux d'exécution au 31.12.2007 :33%

NB. A cette date, un engagement important de semences pour 487.264.500BIF est déjà pris.

SOLDES DES COMPTES A DOUBLE SIGNATURE (ON&CDCE) au 31 décembre 2007

Banque et intitulé	N° de compte	Solde au 31/12/2007 : Euros	Solde au 31/12/2007: BIF
B.C.B Stabex 90-91 Réhabilitations première urgence	201-01-00089-32		
B.G.F Stabex 92-99 Appui à la production vivrière	800/001/50/11585/1/32		23.454.439 FBU
IBB Pistes rurales Prioritaires	3890015-47 (com 92-99)		4.037.907.514 BIF
BGF Appui à la production vivrière	11585/1/32 (com 92-99)		23.454.439 BIF
IBB Pistes rurales prioritaires-Placement	3890015-47 (com 92-99)		4.067.907.514 BIF
BRB Compte Assistance Technique STABEX	3320/102	123.566,77euros	
IBB Stabex 92-99 Pistes rurales prioritaires	701-38900-01-33		240.473.501 BIF
Finalease Bank Stabex 92-99 Appui à la production vivrière	01022203201-22		
BRB Compte Payeur Délégué	3320/004	381.628,56€	

B) Contrôle comptable et financier des mémoires

Après le recrutement de l'équipe de quatre comptables chargés du contrôle comptable et financier des projets et programmes, le travail de vérification des mémoires s'est intensifié. Un tableau synthétique des vérifications des mémoires des projets et programmes se trouve en annexe 2.

2.8.4 Clôture des crédits Délégués

Les engagements individuels non encore clôturés concernent le programme PREBU 7 ACP BU 054, Projet de Réhabilitation Sanitaire dans 5 Provinces 7 ACP BU 56, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, projet 7 ACP BU 048 et un seul projet PATSBU du 9^{ème} FED - 9 ACP BU 05

La clôture des conventions de financements y relatifs interviendra après l'étape en cours de la procédure contradictoire.

2.8.5 Décaissements des fonds FED

Les paiements détaillés ci-après ont été effectués à partir des comptes gérés à double signature par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission européenne pendant le dernier trimestre 2007.

Annexe 1 :

Engagements spécifiques payés pendant la période d'octobre à décembre 2007

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
	• Bureau chargée de la gestion du programme PPCDR			
24/10/07	AGRER S.A.	Pt frais remboursables, fre 707080	10 928,88	
29/10/07	AGRER S.A..	Honoraires et autres couts directs02-03-04, freE 709079	55 241,95	
16/11/07	AGRER S.A..	Honoraires et autres couts directs, freE 709129	50 877,00	
20/12/07	AGRER S.A..	Honoraires et coût direct 07,08 et 09/07	74 163,67	
			191 211,50	
	• Bureau de surveillance de la RN12			
15/11/07	BCEOM	Avance de démarrage de 20%	304 344,40	
21/12/07	DPAE	Pt divers factures		11 345 588

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
	• Bureau d'assistance technique du programme PATSBU (secteur santé)			
04/10/07	CHEMA-SOPEX	F.F pour le mois 02/06, fre 646000769	27 837,81	
13/11/07	CHEMA-SOPEX	F.F. du mois de mai 2006, fre 746000790		3 229 528
13/11/07	CHEMA-SOPEX	F.F. du mois de mai 2006, fre 746000789	19 238,57	
13/11/07	CHEMA-SOPEX	Frais remboursables, fre 646001039	29 067,07	
03/12/07	CHEMA-SOPEX	F.F. du mois d' octobre 2006, fre 746000791	19 478,93	
			95 622,38	3 229 528
	Pistes Rurales Prioritaires			
22/11/07	ECBROH	Avance de démarrage de 10%		71 402 845
23/11/07	ECI	Avance de démarrage de 10%		48 176 600
22/11/07	ECO-BERCO	Avance de démarrage de 10%		65 307 250
27/11/07	ECOMO	Avance de démarrage de 10%		28 089 745
22/11/07	ETAMCO	Avance de démarrage de 10%		77 096 240
				290 072 680

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
		• Assistance technique STABEX		
24/10/07	J.C.NOBLET	Honoraires et prime d'exp. 08/07, fre 10907	6 210,00	
24/10/07	J.C.NOBLET	Indemnité de logement 08/07 fre 20907	1 500,00	
25/10/07	J.C.NOBLET	Honoraires et prime d'exp. 09/07, fre 10907	10 350,00	
26/10/07	J.C.NOBLET	Indemnité de logement 09/07 fre 20907	1 500,00	
14/11/07	J.C.NOBLET	Frais remboursables (transport bagages)	2 747,79	
22/11/07	J.C.NOBLET	Indemnités de loget 10/07	1 500,00	
28/12/07	J.C.NOBLET	Ind loget 11/07, fre 21107	1 500,00	
31/12/07	J.C.NOBLET	Honoraires 11/07, fre 11107	8 970,00	
			34 277,79	
16/10/07	J.P. Le GOFF	Honoraire mai/07, fre 10407	11 850,00	
09/11/07	J.P. Le GOFF	Honoraires du mois de sept/2007	11 850,00	
			23 700,00	
22/11/07	Simon & Christiansen	Frais remboursables	1 609,84	

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
09/10/07	SIRTECH	Paiet 30% mat inf réc provfre n° 2007/08/02,	10 592,00	
14/11/07	SIRTECH	Paiet solde de 10% remplacé par caution, fre 2007/09/20	3 531,00	
30/11/07	SIRTECH	Paiet avance de 60% du montant du marché	15 376,68	
			29 499,68	
13/11/07	SOFRECO	Avance 20% de la partie forfaitaire	65 000,00	
	• Bureau chargée construction RN12 & Voirie Bujumbura			
10/10/07	SOGEA SATOM	Avance de démarrage 10% n°1 RN12, fre 001/SOGSAT	3 813 222,18	
23/10/07	SOGEA SATOM	Av de démarrage 10% lot n°2 VUB, fre 002/SOGDAT	1 963 774,08	
03/12/07	SOGEA SATOM	Paiet fre n°004/SOGSAT lot n°2 VUB, av matériel	937 166,00	
26/12/07	SOGEA SATOM	Paiet fre n°003/SOGSAT lot n°1 VUB, av matériel	1 089 493,00	
			7 803 655,26	

•

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
	• Les approvisionnements des comptes des projets			
23/11/07	ARCANE	DP1, Demande de Dotation initiale		150 000 000
04/12/07	CELON	Réapprov DP1		158 835 693
23/10/07	GUTWARA NEZA	DPO, Demande de remboursement du mémoire		21 975 311
28/12/07	P P A R P	Réapprov n° 2		71 884 782
30/11/07	P R H B	Dot initial DP2		403 521 832
05/11/07	P R P R	Demande de dot initiale		487 441 599
14/12/07	P R P	Dot initial DP2		63 295 148
19/10/07	STABEX	DP1, Approvisionnement n°1		55 942 944
26/10/07	STABEX	Approvisionnement cpte Assistant Technique	26 768 394,90	
18/12/07	STABEX	DP7, approvisionnement n°2		75 423 008
			26 768 394,90	1 488 320 317

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
	<ul style="list-style-type: none"> • Les financements de l'U.E. aux autres organismes 			
07/12/07	HCR-(PPCDR), 1er préf.	Réinsertion des sinistrés/rapatriés Mosso& Muyinga	3 275 672,00	
04/12/07	FNUAP (Bonne Gouvernance), 1er préf.	appui au recensement général de la population 2008	2 250 000,00	
10/12/07	UNICEF(COM 92-99)	Assistance expulsés de Tanzanie	1 600 000,00	
05/12/07	UNICEF-(PPCDR)	Assistance personnes expulsées de Tanzanie et appui réintégration expulsés , déplacés	2 990 492,00	
	TOTAL		10 116 164,00	

Date	Bénéficiaire	Libellé	Montant en €	Montant en BIF
	<ul style="list-style-type: none"> Engagements spécifiques ordonnancés par l'ON, non encore endossés par la DCE au 31/12/07 			
07/12/07	Radio ISANGANIRO	Remboursement des frais administratifs	4 452 000,00	
23/11/07	PROMAN	Payement du solde final	23 409,00	
23/11/07	PROMAN	Paiement du solde final		1 347 573
14/12/07	ECI	Décompte n°2		11 699 400
14/12/07	ECI	Décompte n°1		25 325 598
14/12/07	ECO-BERCO	Avance sur matériel		130 614 500
14/12/07	AGRER	Honoraires et autres frais 07,08 et 09/07, fre 740145	74 163,67	
24/12/07	ICON	Honoraires du 03/04 au 30/06/07	24 142,73	
24/12/07	SOGEA SATOM	Avance sur matériel		2 487 879
24/12/07	ETAMCO	Décompte n°1		25 116 735
24/12/07	ETAMCO	Décompte n°2		171 448 275
24/12/07	ECOMO	Acompte provisoire n°1		41 398 950
24/12/07	ECEBROH	Décompte n°1		94 574 064
24/12/07	J.C.NOBLET	Paiement des frais remboursables	2 497,93	
18/12/07	GUTWARA NEZA	DP1, Approvisionnement n°1		46 956 202
14/12/07	PROTEM	Dotation initiale		313 051 000
13/12/07	FAO (COM STABEX 92-99)	Formation Moniteurs agricoles- Production vivrière	1 055 554,84	

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
	• Autres divers paiements effectués à partir du compte BGF 11585/1/32 : 92-99 " Appui à la Production Vivrière (toutes les écritures)			
	Solde			1 295 416 846
19/10/07	Frais de tenue de compte, ext 43		2 100	1 295 414 746
23/10/07	Jean Pierre le GOFF, Pt fre c05/07, honoraire s 05/07 ext 44		19 447 401	1 275 967 345
25/10/07	Frais de transfert, ext 45		8 246	1 275 959 099
06/11/07	Intérêt de 10/07, ext46	10 758 326		1 286 717 425
07/11/07	Ov 16 Palmeraie villageoise de Rumonge, dotation initiale, ext 47		487 441 599	799 275 826
09/11/07	Approvisionnement du cpte 3890015-47, ext 48		500 000 000	299 275 826
13/11/07	Coût de 2 licences mod A, ext 49		4 000	299 271 826
21/11/07	Frais validation licence HI/50340, ext 50		2 100	299 269 726
27/11/07	Jean Pierre Le GOFF, Paiet /HI50340, Honoraire 09/07 ext 51		20 622 720	278 647 006
29/11/07	Paiet frais de transfert , ext 52		8 513	278 638 493
11/12/07	Frais licence 50340, ext 53	2 000		278 636 493

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
11/12/07	Intérêt de 11/07, ext 54		4 363 194	282 999 687
21/12/07	DPEAE KIRUNDO, pt de ces factures, Ov 24/07		11 345 588	271 654 099
24/12/07	Approv. du compte BGF 4296001-88		250 000 000	21 654 099
31/12/07	Intérêt de 12/07, ext 56	1 806 220		23 460 319
31/12/07	Frais de tenue de compte, ext 56		5 880	23 454 439

ANNEXE 2.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DU RAPPORT TRIMESTRIEL DE VERIFICATION DES MEMOIRES DES PROJETS FED : DU 1^{ER} OCTOBRE 2007 au 31 DECEMBRE 2007.

DATE	LIBELLE	MONTANT en BIF	PROJET/DP / MEMOIRE	OBSERVATIONS
15 /10/2007	Transmission de rapport de contrôle comptable et financier du Programme PACE	11.491.634	Programme PACE	<p>Demande de clôture du DP2- Extension du PACE : Avance reçue : 59.862.000 BIF Réappro : 11.491.634 BIF Total : 71.353.634 BIF Période du 01/03/2006 à 31/10/2006. NB : il y a eu refonte des rapports pour présenter un tableau d'exécution budgétaire éligible au financement FED.</p> <p>Budget du DP 7 : 433.084.296 BIF Dotation initiale : 118.113.899 BIF Période couverte par le DP7 du 01/04/2007 au 31/03/2008.</p>
	Transmission de rapport de contrôle	55.942.944	STABEX/DP7/Mémoire n°1 :Demande de réappro	
12/11/2007	Vérification des pièces de Banque		CELON/DP0/	<p>Budget du DP0 : 142.960.823 BIF Dotation initiale : 142.960.823 BIF Période couverte : 1^{er} février 2007 au 30 mai 2007. NB : Attente pièces de caisse pour terminer la vérification et préparer le rapport .</p>
16/11/2007	Demande de réappro.n°1	158.835.693	CELON /DP1/Mémoire n°1 Demande de réappro. N°1	<p>Budget du DP1 : 675.045.572 BIF Dotation initiale : 192.870.163 BIF Période couverte : 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008.</p>

DATE	LIBELLE	MONTANT en BIF	PROJET/DP / MEMOIRE	OBSERVATIONS
03/12/2007	Transmission du rapport de contrôle. Vérification des pièces comptables	75.423.008 43.077.977	STABEX /DP7 / Mémoire n°2 BONNE G/DP0/Mémoire n°2 Demande de clôture.	Budget du DP0 : 379.161.886 BIF Budget en régie : 123.171.886 BIF Budget eng.spéc. : 255.990.000 BIF Période couverte par le DP0 : du 1 ^{er} mars 2007 au 30 juin 2007 soit 4 mois. Dotation initiale 61.585.943 BIF Montant du 1 ^{er} réappro : 21.975.311 BIF Solde en banque au 27/11/2007 : 1.256.033 BIF
6/12/2007	Transmission du rapport de contrôle comptable et financier	25.363.565	PPARP/Mémoire n°2	Demande de réapprov.n°2
18/12/2007	Transmission du rapport de contrôle	48.077.977	BONNE G/DP1/Mémoire n°1 Demande de réappro n°1	Budget du DP1 : 13.097.202.756 BIF Budget en régie : 3.924.434.156 BIF Budget en spéc. : 9.172.798.600 BIF Période couverte : 01/07/2007 au 30/06/2008. Dotation initiale : 981.108.639 BIF Les dépenses acceptées totalisent un montant de 46.956.202 BIF